



Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 12 janvier 2016, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2015-524 amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2015-524 vise à modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter, dans la classification des usages autorisés à l'article 22, l'usage de vente et de transformation des produits de la ferme à la ferme pour le groupe d'usage agricole;

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska le 12 février 2016 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

245, chemin Picard
Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2

Fait au Canton de Shefford, ce 19^e jour de février 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,


Sylvie Gougeon, gma